



# Plan Local d'Urbanisme

## REVISION DU POS - ELABORATION DU PLU

Mise en révision du POS le 23 Octobre 2008  
Arret du projet de PLU en Conseil Municipal le 27 Mai 2014  
Approbation du PLU en Conseil Municipal le 29 Juin 2015  
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Juin 2015

## REVISIONS ET MODIFICATIONS

### LEGENDE :

**A** Zone A : zone agricole

**Ah** Zone Ah : zone agricole de taille et de capacité limitée accueillant de l'habitat

**UX** Zone UX : zone d'activités artisanales

**U** Zone U : zone urbaine

**Un** Zone Un : zone de préservation de la biodiversité et des paysages permettant une densification urbaine légère

**1AU** Zone 1AU (a et b) : zone d'urbanisation future à moyen terme - secteurs soumis à Orientations d'aménagement et de programmation

**Nn** Zone Nn : zone de préservation de la biodiversité et des paysages, accueillant des activités agricoles et de l'habitat

**NL** Zone NL : zone naturelle de loisirs pouvant accueillir des constructions légères

**Emplacements réservés**

Zones et Secteurs humides contribuant aux continuités écologiques et préservés pour motifs écologiques au titre de l'article L 123-1-5 III 2° et de l'article R123-11-1 du CU

Espaces Boisés Classés identifiés au titre de l'article L130-1 du CU

Hales et alignements d'arbres préservés au titre de l'article L123-1-5 III 2° du CU

Itinéraires de promenades et de randonnées à protéger (plan départemental approuvé le 28/02/1994)

Sieges d'exploitation agricole

Lignes de transport électrique

Bâti remarquable identifié au titre de l'article L 123-1-5 III 2° du CU

Construction nouvelle à titre indicatif

